

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-024-R-1</b>
<b>Direction des Infrastructures</b>
<b>Service du génie</b>
<b>Objet : Dépôt du procès-verbal du comité de circulation du 9 février 2017</b>
<b>Date : 21 février 2017</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Le procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 9 février 2017, ci-joint en annexe, vous est présenté à titre d'information.

<b>Résolution du comité de circulation nécessitant une résolution</b>	<b>Sujet</b>	<b>Localisation</b>	<b>No page dans procès-verbal</b>
CCV-2017-00-03 (Saint-Rédempteur)	Sécurité des Piétons	Route des Rivières École Tournesol	p.1
CCV-2017-00-12 (St-Étienne)	Arrêt obligatoire	Rue François-de-Laval	p.5
CCV-2017-00-21 (St-Romuald)	Arrêt obligatoire	Rue Yves-Charbonneau	p.10
CCV-2017-00-22 (Charry)	Arrêt obligatoire	Rue Michel-Lemieux	p.10

<b>Résolution du comité de circulation nécessitant un règlement</b>	<b>Sujet</b>	<b>Localisation</b>	<b>No page dans procès-verbal</b>
CCV-2017-00-05 (Lévis)	Stationnement	Rue du Vieux-Fort	p.2
CCV-2017-00-10 (St-Nicolas)	Stationnement	Rue Moulin-Ross	p.5
CCV-2017-00-15 (St-Romuald)	Stationnement Transfert STLévis	Boulevard Guillaume-Couture	p.7
CCV-2017-00-16 (Breakeyville)	Stationnement	Rue Sainte-Hélène	p.8

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**
**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**
**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)**

<b>Coûts/revenus</b>	<b>Impacts</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
----------------------	----------------	-------------	-------------	-------------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non



**RECOMMANDATION (énoncé)**

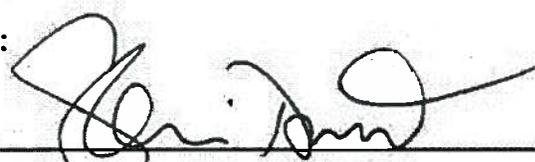
Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville tenue le 9 février 2017, déposé à titre d'information.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

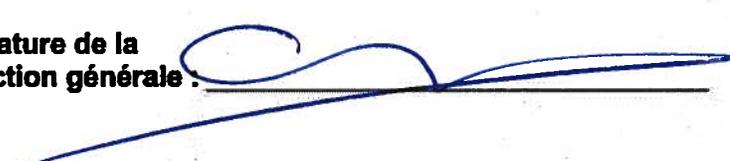
- de déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :
  - 373° sur la rue François-de-Laval, à l'intersection de la rue du Motif, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
  - 374° sur la rue Yves-Carbonneau, à l'intersection de la rue Stanislas-Hébert, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Romuald;
  - 375° sur la rue Michel-Lemieux, à l'intersection de la rue Philomène-Joubier, en direction nord et sud, dans le secteur Charry.
- d'adopter le Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-024. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues du Vieux-Fort, du Moulin-Ross, Sainte-Hélène et du boulevard Guillaume-Couture.
- de demander au MTMDET d'analyser la possibilité de faire l'installation d'un feu pour piétons sur route des Rivières face à l'école Tournesol, dans le secteur Saint-Rédempteur.

Liste des pièces jointes :

- Annexe 1 : Procès-verbal du comité de circulation du 9 février 2017.
- Annexe 2 : Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

<b>Préparé par :</b> Johanne Belley		<b>Titre d'emploi :</b> Technicienne en transport et circulation
<b>Recommandé par :</b>		
Vincent Fortier	Louis Audet <i>Louis Audet</i>	Sami Doucet
Coordonnateur -génie	Chef de service du génie	Directeur infrastructure
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> 10 07 2017

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 2017 3 14

Procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 9 février deux mille dix-sept à 8 h 30 à la salle Les Échanges au 996, rue de la Concorde à Lévis.

**Sont présents :**  
Janet Jones, présidente (partiellement)  
Mario Fortier, conseiller municipal  
Guy Dumoulin, conseiller municipal  
Michel Bernier – Service de police  
Martin Girard, chef de Service – Travaux publics (partiellement)  
Yves Thériault, conseiller en urbanisme – Direction de l'urbanisme  
Johanne Belley, technicienne en transport – Service du génie

**Secrétaire :** Johane Dufour, secrétaire – Service du Génie

**Invités :**  
Francis Joud, professionnel en transport – Service du Génie  
Vincent Fortier, coordonnateur – Service du Génie (partiellement)  
Madeleine Lindsay, chargée de projet - STLévis  
Michaël Jacques, agent en Planification opérationnelle – STLévis

---

La présidente Janet Jones souhaite la bienvenue aux participants.

---

#### **CCV-2017-00-01**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 9 février 2017 après ces modifications :

- **Déplacer après 9h00 :** Dossier 2016-138 Boul. Guillaume-Couture/ rue de Saint-Romuald
- **Reporter :** Requête 1149501 Boul. Alphonse-Desjardins/ Résidences Sélection
- **Déplacer à la fin :** Construction de trottoirs – Tableaux des priorités

**Adoptée à l'unanimité.**

---

#### **CCV-2016-00-02**

##### **Adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 décembre 2016**

Le procès verbal de la rencontre du 8 décembre 2016 est adopté après la vérification de la résolution CCV-2016-01-84.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

#### **SUIVI DE DOSSIERS :**

##### **CCV-2017-00-03**

##### **Sécurité des piétons – Route des Rivières : école Tournesol (Saint-Rédempteur)**

Plusieurs intervenants (école, citoyens, police, etc.) ont déjà proposé des solutions afin d'augmenter la sécurité des piétons près de l'école primaire du Tournesol, sur la route des Rivières qui se trouve sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Cependant, avant de pouvoir résoudre cette problématique par des mesures concrètes, le Service du génie fera une démarche pour obtenir une réponse écrite à ses demandes de la part du MTMDET.

**Recommandation :**

**Attendu que cette section de la route des Rivières est sous la juridiction du MTMDET ;**

**Attendu que cette artère majeure doit garder la plus grande fluidité possible ;**

**Attendu qu'il faut sécuriser les déplacements des élèves de l'école du Tournesol ;**

**Les membres recommandent de demander au MTMDET de transmettre une réponse écrite à la Ville concernant les problèmes de sécurité routière sur la route des Rivières, près de l'école du Tournesol, dans le secteur Saint-Rédempteur.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-04**

**Stationnement sur rue – Rue Saint-Maurice – École Sainte-Hélène (Breakeyville)**

**Réf. : 2014-066**

**Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement face au #7 rue Saint-Maurice, dans le secteur Breakeyville. Raison : difficultés pour sortir du stationnement privé à cause des voitures stationnées.**

**Recommandation :**

**Attendu que, selon le code de sécurité routière, il est interdit de stationner son véhicule dans une intersection et à moins de 5 mètres de celle-ci (Art. 386);**

**Attendu que cette partie de la rue Saint-Maurice possède une largeur de 6 mètres ;**

**Attendu que les parents des élèves de l'école Sainte-Hélène stationnent à cet endroit pour amener leurs enfants ;**

**Les membres recommandent :**

**1)Le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement face au #7 rue Saint-Maurice, dans le secteur Breakeyville ;**

**2)Faire respecter l'article 386 du code de sécurité routière.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-05**

**Stationnement sur rue – Rue du Vieux-Fort (Lévis)**

**Réf. : 2016-120**

**Objet : Cette demande a pour objet d'enlever l'interdiction de stationner du côté est de la rue du Vieux-Fort, face à l'immeuble sis au numéro civique 32. Raison : le stationnement réservé est inutile puisque le résident à mobilité réduite a déménagé.**

**Recommandation :**

**Attendu que le stationnement est interdit en tout temps du côté est de la rue du Vieux-Fort, face à l'immeuble sis au numéro civique 32 ;**

**Attendu que l'interdiction de stationner à cet endroit avait été installée pour faciliter les déplacements d'un citoyen à mobilité réduite ;**

**Les membres recommandent d'enlever l'interdiction de stationner du côté est de la rue du Vieux-Fort, face à l'immeuble sis au numéro civique 32, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**NOUVEAUX DOSSIERS :****CCV-2017-00-06****Signalisation – Rue du Grand-Tronc (Saint-Rédempteur)****Réf. : 2016-076**

**Objet :** Cette demande a pour objet de renforcer la signalisation sur la rue du Grand-Tronc, dans le secteur Saint-Rédempteur. Raison : les automobilistes ne respectent pas la limite de vitesse ni les arrêts à l'intersection de la rue Germaine-Bibeau.

**Recommandation :**

**Attendu que cette demande concerne le non-respect de la réglementation actuelle ;**

**Attendu que la limite de vitesse de 50 km/h correspond aux normes du MTMDET ;**

**Attendu que les arrêts obligatoires implantés sur la rue du Grand-Tronc à l'intersection de la rue Germaine-Bibeau sont conformes ;**

**Les membres appuient le Service du génie et recommandent :**

**1) D'ajouter des panneaux 50km/h et « Attention à nos enfants » à différents endroits sur la rue du Grand-Tronc ;**

**2) De demander au Service de police d'exercer une plus grande surveillance des arrêts et de la vitesse sur la rue du Grand-Tronc, dans le secteur Saint-Rédempteur.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-07****Arrêt obligatoire – Rues Simonne-Monet-Chartrand/ Laura-Tourangeau (Saint-Nicolas)****Réf. : 2016-109**

**Objet :** Cette demande a pour objet d'installer des arrêts obligatoires sur la rue Simonne-Monet-Chartrand, à l'intersection de la rue Laura-Tourangeau, dans le secteur Saint-Nicolas. Raison : augmenter la sécurité à cause de la vitesse.

**Recommandation :**

**Attendu qu'un arrêt obligatoire ne doit être utilisé à seule fin de faire ralentir la circulation ;**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité ;**

**Attendu qu'un automobiliste n'éprouve pas de difficultés à s'engager sur la rue Simonne-Monet-Chartrand en provenance de la rue Laura-Tourangeau ;**

**Attendu qu'il y a des arrêts à l'intersection de la rue Laure-Conan à 75 mètres, ce qui est inférieur à la distance réglementaire ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'installer des arrêts obligatoires sur la rue Simonne-Monet-Chartrand, à l'intersection de la rue Laura-Tourangeau, dans le secteur Saint-Nicolas.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

---

**CCV-2017-00-08**

**Stationnement sur rue – Rue Cayer (Saint-Nicolas)**

**Réf. : 2016-114**

**Objet : Cette demande a pour objet d'implanter le stationnement en alternance sur la rue Cayer entre la route Marie-Victorin et la route des Rivières, dans le secteur Saint-Nicolas.**

**Recommandation :**

**Attendu que le stationnement, permis des 2 côtés de la rue Cayer, aide grandement à faire ralentir la circulation ;**

**Attendu que la rue mesure 9,5 mètres de largeur ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu que la rue Cayer n'a pas de problème de visibilité ;**

**Les membres recommandent :**

**1)Le statu quo concernant la demande d'implanter un stationnement en alternance sur la rue Cayer, dans le secteur Saint-Nicolas ;**

**2)Faire respecter le règlement municipal durant les Opérations Déneigement.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-09**

**Stationnement sur rue – Rues Drapeau et Laflamme (Saint-Nicolas)**

**Réf. : 2016-129**

**Objet : Cette demande a pour objet d'implanter un stationnement en alternance sur les rues Drapeau et Laflamme, dans le secteur Saint-Nicolas. Demande du Service des travaux publics.**

**Recommandation :**

**Attendu que la rue mesure 9,5 mètres de largeur ;**

**Attendu que le stationnement, permis des 2 côtés, aide grandement à faire ralentir la circulation ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité ;**

**Les membres recommandent :**

**1)Le statu quo concernant la demande d'implanter un stationnement en alternance sur les rues Drapeau et Laflamme, dans le secteur Saint-Nicolas ;**

**2)Faire respecter le règlement municipal durant les Opérations Déneigement.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

---

**CCV-2017-00-10**

**Stationnement sur rue – Rue du Moulin-Ross (Saint-Nicolas)**

Réf. : 2016-111

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement sur la rue du Moulin-Ross, dans la courbe située près du 1298, dans le secteur Saint-Nicolas. Raison : les résidents du #1298 stationnent des 2 côtés de cette rue, sans accotement et avec des fossés ouverts.

**Recommandation :**

**Attendu que la rue du Moulin-Ross mesure 8 mètres de largeur ;**

**Attendu les nombreuses courbes et pentes ;**

**Attendu les fossés ouverts et l'absence d'accotement ;**

**Attendu le niveau de dangerosité si des automobilistes veulent contourner un véhicule stationné dans la rue ;**

**Les membres recommandent d'interdire le stationnement en tout temps des deux côtés de la rue du Moulin-Ross, à partir de la rue Ernest-Fournier jusqu'à l'extrémité est (cul-de-sac), dans le secteur Saint-Nicolas.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-11**

**Stationnement sur rue – Rue des Cèdres (Saint-Rédempteur)**

Réf. : 2016-115

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue des Cèdres, dans la courbe face au 1429 et 1431, dans le secteur Saint-Rédempteur. Raison : véhicules stationnés en permanence qui nuisent à la visibilité et à la collecte des matières résiduelles.

**Recommandation :**

**Attendu que la rue des Cèdres mesure 10 mètres de largeur ;**

**Attendu que le Service des matières résiduelles peut récupérer les bacs même avec une voiture à proximité ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement sur une partie de la rue des Cèdres, dans la courbe face au 1429 et 1431, dans le secteur Saint-Rédempteur.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-12**

**Arrêt obligatoire – Rue François-de-Laval / rue Motif & Rue des Rosiers / rue Bélanger (Saint-Étienne)**

Réf. : 1142533

**Objet :** Cette demande a pour objet d'installer des arrêts 1) sur la rue François-de-Laval à l'intersection de la rue Motif 2) sur la rue des Rosiers à l'intersection de la rue Bélanger dans le secteur Saint-Étienne. Raison : dangers d'accidents à cause de la vitesse excessive.

**1)Recommandation :**

**Attendu qu'un panneau d'arrêt ne doit pas être utilisé à seule fin de ralentir la vitesse ;**

**Attendu qu'un arrêt peut être installé à une intersection pour faire la gestion de la circulation ;**

**Attendu que la rue François-de-Laval joue le rôle de rue collectrice ;**

**Attendu que, pour éviter la confusion chez les automobilistes, cette intersection devrait avoir des arrêts toutes directions ;**

**Les membres recommandent d'installer des arrêts obligatoires en direction nord et sud sur la rue François-de-Laval à l'intersection de la rue Motif, dans le secteur Saint-Étienne.**

**2)Recommandation :**

**Attendu qu'un panneau d'arrêt ne doit pas être utilisé à seule fin de ralentir la vitesse ;**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité;**

**Attendu qu'au cours des cinq dernières années, aucun accident n'a été enregistré à cette intersection ;**

**Attendu que les arrêts déjà présents rue des Rosiers /rue Bélanger, se trouvent à 80 mètres des arrêts de la rue des Peupliers, et à 76 mètres des arrêts de la rue Tardif, ce qui est inférieur à la distance exigée par le MTMDET ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'installer des arrêts sur la rue des Rosiers à l'intersection de la rue Bélanger, dans le secteur Saint-Étienne.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-13**

**Stationnement sur rue – Rue Simonne-Monet-Chartrand (Saint-Nicolas)**

**Réf. :1142287**

**Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps du côté nord de la rue Simonne-Monet-Chartrand, entre la route des Rivières et la rue Maxine, dans le secteur Saint-Nicolas. Raison : des véhicules monopolisent les stationnements sur rue.**

**Recommandation :**

**Attendu qu'il n'y a aucun problème de visibilité ;**

**Attendu qu'il est interdit de stationner en tout temps du côté sud de la rue ;**

**Attendu que lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu que le stationnement permis d'un côté contribue à ralentir la circulation ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement en tout temps du côté nord de la rue Simonne-Monet-Chartrand, entre la route des Rivières et la rue Maxine, dans le secteur Saint-Nicolas.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-14**

**Stationnement sur rue – Rue de la Sapinière (Saint-Rédempteur)**

Réf. : 1145284

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps du côté ouest de la rue de la Sapinière près de la rue des Cèdres (courbe), dans le secteur Saint-Rédempteur.  
**Raison :** circulation dangereuse quand des voitures sont stationnées dans la courbe.

**Recommandation :**

**Attendu que la rue de la Sapinière mesure 10,5 mètres de largeur ;**

**Attendu qu'une borne fontaine se trouve du côté est et qu'il est interdit de stationner à moins de 5 mètres de part et d'autre de celle-ci ;**

**Attendu que l'accumulation importante de neige peut causer des problèmes de visibilité et qu'il faut adapter sa conduite aux conditions hivernales ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement en tout temps du côté ouest de la rue de la Sapinière près de la rue des Cèdres, dans le secteur Saint-Rédempteur.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Janet Jones quitte la réunion à 9h00. Mario Fortier la remplace à la présidence jusqu'à la fin.

---

**PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT :****CCV-2017-00-15****Stationnement transferts STLévis – Boul. Guillaume-Couture/ rue de Saint-Romuald**

Les représentants de la STLévis viennent présenter la problématique des zones de correspondance (transferts) sur la boulevard Guillaume-Couture. En particulier à l'intersection de la rue de Saint-Romuald pour la correspondance du 27-R (Saint-Jean-Chrysostome) et du L-2 (Université Laval- Traverse de Lévis). C'est un problème récurrent pour les soirs et les fins de semaine où le temps d'attente pour les usagers peut durer jusqu'à 55 minutes.

On examine différentes propositions telles que : changement de fréquence des autobus, baies de refuge, débarcadère, voie réservée.

La STLévis priorise une zone débarcadère.

Le Service du Génie a analysé les différents scénarios en relation avec la sécurité et la fluidité de la circulation.

**Recommandation :**

**Attendu que le temps d'attente du transfert est limité à 10 minutes à l'extérieur des heures de pointe ;**

**Attendu qu'un débarcadère représente un faible coût pour la Ville ;**

**Les membres recommandent d'implanter une zone de débarcadère pour autobus :**

**1) Du côté nord du boulevard Guillaume-Couture, face à l'abribus devant le numéro civique 2195, de 19h à 23h30, du lundi au vendredi et samedi et dimanche ;**

**2) Du côté sud du boulevard Guillaume-Couture, face à l'abribus devant les numéros civiques 2130 à 2160, de 19h à 23h30, du lundi au vendredi et samedi et dimanche, dans le secteur Saint-Romuald.**

**Adoptée à la majorité.**

**NOUVEAUX DOSSIERS :****CCV-2017-00-16****Stationnement sur rue – Rue Sainte-Hélène (Breakeyville)**

Réf. : 2016-107

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement du côté nord de la rue Sainte-Hélène, entre l'avenue des Arbrisseaux et la rue Témiscamie, dans le secteur Breakeyville. Raison : manque de visibilité et véhicules toujours stationnés des 2 côtés.

**Recommandation :**

**Attendu la haute densité d'habitation dans la partie est et les unifamiliales dans la partie ouest;**

**Attendu que cette rue collectrice ne mesure que 9 mètres de largeur ;**

**Attendu qu'il y a un trottoir du côté sud et une bordure du côté nord ;**

**Les membres recommandent :**

**1)D'interdire le stationnement du côté sud de la rue Sainte-Hélène, entre l'avenue des Arbrisseaux et la rue Témiscamie, dans le secteur Breakeyville ;**

**2)De demander au Service du Génie d'analyser l'élargissement de la rue Sainte-Hélène afin qu'elle joue pleinement son rôle de collectrice.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-17****Stationnement sur rue – Rue Wilson (Saint-Romuald)**

Réf. : 2016-117

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée du #329 rue Wilson, dans le secteur Saint-Romuald. Raison : problèmes de visibilité, d'entretien et de collecte des matières résiduelles.

**Recommandation :**

**Attendu que la rue Wilson mesure 12 mètres de largeur ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Dénéigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité ;**

**Attendu que le Service des matières résiduelles peut récupérer les bacs même avec une voiture à proximité ;**

**Attendu qu'il est interdit de stationner à moins de 5 mètres d'un arrêt et d'une intersection (CSR) et que le #329 occupe le coin de la rue ;**

**Les membres recommandent :**

**1)Le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée du #329 rue Wilson, dans le secteur Saint-Romuald ;**

**2)D'appeler le Service de police si les automobilistes ne respectent pas les Opérations Dénéigement.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-18**

**Stationnement sur rue – Rue Saint-Hilaire (Saint-Romuald)**

Réf. : 2016-123

**Objet :** Cette demande a pour objet d'implanter un stationnement limité face au #130 rue Saint-Hilaire à Saint-Romuald. Raison : voitures stationnées en permanence qui causent des problèmes de circulation et d'entretien.

**Recommandation :**

**Attendu que la rue Saint-Hilaire mesure 6,5 mètres de largeur ;**

**Attendu qu'il est interdit de stationner en tout temps du côté nord-est**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Les membres recommandent :**

**1) Le statu quo concernant la demande d'implanter un stationnement limité face au #130 rue Saint-Hilaire, dans le secteur Saint-Romuald ;**

**2) D'appeler le Service de police si les automobilistes ne respectent pas les Opérations Déneigement.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-19**

**Stationnement sur rue – Avenue des Églises, face au #3701 (Charny)**

Réf. : 2016-125

**Objet :** Cette demande a pour objet d'implanter un stationnement limité 1h sur l'avenue des Églises, entre la rue Albert-Demers et l'accès de l'école Les Etchemins, en particulier face au #3701, dans le secteur Charny. Raison: les employés du garage Napa Autopro se stationnent toujours dans la rue et nuisent aux autres commerçants.

**Recommandation :**

**Attendu que l'occupation de plus de stationnements est ponctuelle (période des changements de pneus) ;**

**Attendu qu'on doit inciter les commerçants à garder un esprit de bon voisinage ;**

**Attendu que le stationnement limité à 1h peut pénaliser la clientèle de tous les commerces ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'implanter du stationnement limité à 1h sur l'avenue des Églises, entre la rue Albert-Demers et l'accès de l'école Les Etchemins, dans le secteur Charny.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-20**

**Stationnement sur rue – Avenue des Églises/ rue Ferdinand-Demers (Charny)**

Réf. : 2016-128

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement sur l'avenue des Églises à l'intersection de la rue Ferdinand-Demers, dans le secteur Charny. Raison : manque de visibilité pour accéder à l'avenue des Églises.

**Recommandation :**

**Attendu que le stationnement est interdit sur une partie de la rue Ferdinand-Demers ;**

**Attendu que l'interdiction de stationner sur l'avenue des Églises pénaliserait les résidents et les clients des commerces de ce secteur ;**

**Attendu qu'on accède aussi à l'avenue des Églises par la rue Albert-Demers (détour 86 m);**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement sur l'avenue des Églises à l'intersection de la rue Ferdinand-Demers, dans le secteur Charny.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-21**

**Arrêt obligatoire – Rue Yves-Carbonneau/ rue Stanislas-Hébert (Saint-Romuald)**

**Réf. : 1142312**

**Objet : Cette demande a pour objet d'installer des arrêts obligatoires sur la rue Yves-Carbonneau à l'intersection de la rue Stanislas-Hébert, dans le secteur Saint-Romuald. Raison : sécuriser les déplacements des enfants qui vont prendre l'autobus.**

**Recommandation :**

**Attendu la concentration élevée de résidences dans ce secteur ;**

**Attendu la circulation importante du matin dans ces rues ;**

**Attendu que des arrêts sécuriseraient les déplacements piétonniers à cette intersection ;**

**Attendu que l'alternance de la signalisation dans une suite d'intersections peut causer de la confusion chez les automobilistes ;**

**Les membres recommandent d'installer des arrêts obligatoires sur la rue Yves-Carbonneau à l'intersection de la rue Stanislas-Hébert, dans le secteur Saint-Romuald.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-22**

**Arrêt obligatoire – Rue Michel-Lemieux/ rue Philomène-Joubier (Charny)**

**Réf. : 1139956**

**Objet : Cette demande a pour objet d'installer des arrêts sur la rue Michel-Lemieux intersection rue Philomène-Joubier, dans le secteur Charny. Raison : risque d'accidents.**

**Recommandation :**

**Attendu que des arrêts peuvent permettre de gérer plus efficacement une intersection ;**

**Attendu la possible confusion des automobilistes puisqu'il y a 4 arrêts à toutes les autres intersections sur la rue Michel-Lemieux ;**

**Attendu que les déplacements piétonniers vers l'école seraient plus sécuritaires ;**

**Les membres recommandent d'installer des arrêts obligatoires sur la rue Michel-Lemieux à l'intersection de la rue Philomène-Joubier, dans le secteur Charny.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-23**

**Stationnement sur rue – Rue Lauréat-Vallière (Saint-Romuald)**

Réf. : 1143388

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps sur la rue Lauréat-Vallière près de l'intersection de la rue Beaumont, dans le secteur Saint-Romuald.  
**Raison :** autos stationnées des 2 côtés qui empêchent la circulation de plus gros véhicules.

**Recommandation :**

**Attendu qu'il est interdit de stationner à moins de 5 mètres d'un arrêt obligatoire ;**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité ;**

**Attendu que la rue Beaumont mesure 13 mètres de largeur ;**

**Attendu que la rue Lauréat-Vallière a 10,5 mètres de largeur ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement en tout temps sur la rue Lauréat-Vallière près de l'intersection de la rue Beaumont, dans le secteur Saint-Romuald.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**CCV-2017-00-24**

**Stationnement sur rue – Rue Vermont (Saint-Jean-Chrysostome)**

Réf. : 1144105

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps d'un côté de la rue Vermont, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome. **Raison :** circulation difficile à cause de l'étroitesse de la rue.

**Recommandation :**

**Attendu que la rue Vermont n'est pas étroite puisqu'elle mesure 9,5 mètres de large ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu que les accumulations importantes de neige pour l'hiver 2016-2017 causent certaines contraintes exceptionnelles ;**

**Attendu que la circulation sur la rue Vermont est de catégorie locale ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement en tout temps d'un côté de la rue Vermont dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**CCV-2017-00-25**

**Arrêt obligatoire – Rue Saint-Louis/ Saint-Ferdinand (Lévis)**

Réf. : 2016-110

**Objet :** Cette demande a pour objet l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue Saint-Louis à l'intersection de la rue Saint-Ferdinand, dans le secteur Lévis. **Raison :** difficultés de tourner sur la rue Saint-Ferdinand à cause de la vitesse sur la rue Saint-Louis.

**Recommandation :**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité à cette intersection ;**

**Attendu qu'un automobiliste n'a pas de difficultés pour s'engager sur la rue Saint-Ferdinand en provenance du nord ou du sud sur la rue Saint-Louis ;**

**Attendu la présence d'un autre arrêt à 85 mètres à l'intersection de la rue Augustin-Carrier, soit une distance inférieure aux normes exigées par le MTMDET ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue Saint-Louis à l'intersection de la rue Saint-Ferdinand, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-26**

**Limite de vitesse – Rue Berlioz (Lévis)**

**Réf. : 1142934**

**Objet : Cette demande a pour objet de diminuer la limite de vitesse de 50 à 30 km/h dans le quartier et la rue Berlioz, dans le secteur Lévis. Raison : vitesse des voitures et surtout des camions pour le développement sur le boulevard Étienne-Dallaire.**

**Recommandation :**

**Attendu que la limite de vitesse de 30 km/h est réservée aux zones scolaires et aux parcs, et qu'il n'y en a pas sur la rue Berlioz ;**

**Attendu qu'il faut faire respecter la limite de vitesse de 50 km/h qui correspond au *Guide de détermination des limites de vitesse en milieu municipal* ;**

**Attendu que le nombre de camions est dû aux nouvelles constructions et qu'ils ne passent pas dans cette rue en été ;**

**Attendu que le boulevard Étienne-Dallaire se termine en cul-de-sac ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande de diminuer la limite de vitesse de 50 à 30 km/h dans le quartier et la rue Berlioz, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-27**

**Limite de vitesse – Chemin des Forts (Lévis)**

**Cette demande de diminution de la limite de vitesse sur une portion du chemin des Forts est effectuée en prévision de l'ouverture de la piste cyclable du Parcours Harlaka au printemps 2017. Plus précisément, cette piste cyclable traversera et empruntera le chemin des Forts en chaussée partagée à la hauteur de l'intersection de la voie ferrée du CN.**

**Recommandation :**

**Attendu qu'il faut sécuriser le passage de la piste cyclable sur le chemin des Forts ;**

**Attendu que la limite de vitesse actuelle à 80 km/h doit être modifiée ;**

**Les membres recommandent de diminuer la limite de vitesse de 80 km/h à 50 km/h sur le chemin des Forts, entre la rue des Pétunias et les voies ferrées, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT :**

**CCV-2017-00-28****Priorisation des constructions de trottoirs en 2017**

Le Service du Génie présente les listes des rues pour la construction de trottoirs en 2017.

Les membres du comité décident de prioriser la construction des trottoirs suivants :

- Tableau des zones scolaires :
  1. Rue de l'Acadie, entre la rue de la Sorbonne et la rue Picardie ;
  2. Rue Després, devant l'école La Nacelle, côté sud sur une longueur de 130 mètres.

Les membres du comité proposent la priorisation du trottoir sur la route du Pont, entre la rue de l'Étrier et le pont de la rivière Beaurivage, du côté ouest. Le Service du génie va analyser la faisabilité à court terme, ainsi que les coûts et déposera les résultats de son analyse, pour validation ou remplacement, lors du prochain comité de circulation.

- Tableau des nouveaux trottoirs :
  1. Avenue Taniata, entre la rue Saint-Jean-Chrysostome et la nouvelle clinique médicale ;
  2. Route du Président-Kennedy, entre la rue Pie-X et le numéro civique 40 du côté ouest ;
  3. Rue des Peupliers, entre l'avenue Albert-Rousseau et la rue des Rosiers, du côté ouest.

L'analyse de la rue Saint-Éric sera confié au Service des Travaux publics.

**Recommandation :**

**Attendu qu'on doit augmenter la sécurité dans des zones plus problématiques ;**

**Attendu qu'il faut finaliser certains travaux commencés au cours des années passées ;**

**Les membres donnent leur appui au budget proposé pour la construction de trottoirs au cours de l'année 2017.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 9 mars 2017 à 8 h 30 à la salle les Échanges au 996, rue de la Concorde à Saint-Romuald. Une convocation sera envoyée.

---

**Levée de la réunion**

La réunion prend fin à 11h15.

---

Janet Jones

Présidente

Mario Fortier

Vice-Président

Johanne Belley

Technicienne en transport circulation



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2006-04-70 sur le stationnement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »**

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié :

1° par l'addition, après le paragraphe 451°, des suivants :

« 452° des deux côtés de la rue du Moulin-Ross, de l'intersection de la rue Ernest-Fournier jusqu'au coin nord-est- du lot 1 963 633 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 1197, dans le secteur Saint-Nicolas ;

453° du côté sud de la rue Sainte-Hélène, de l'intersection de l'avenue des Arbrisseaux jusqu'à l'intersection de la rue de la Témiscamie, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville ; »;

2° par la suppression du paragraphe 326°.

**2. Modification de l'article 1.3 « Zone de débarcadère »**

L'article 1.3 de ce règlement est modifié par l'addition, après le sous-paragraphe b) du paragraphe 1°, des sous-paragraphe suivants :

« c) du côté nord du boulevard Guillaume-Couture, face à l'abribus situé en façade du lot 2 156 258 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 2195, pour les autobus, du lundi au vendredi de 19h00 à 23h30 et les ainsi que le samedi et le dimanche, pour une période maximale de 10 minutes;

d) du côté sud du boulevard Guillaume-Couture, face à l'abribus situé en façade du lot 2 156 257 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis aux numéros civiques 2130 à 2160, pour les autobus, du lundi au vendredi de 19h00 à 23h30 et les ainsi que le samedi et le dimanche, pour une période maximale de 10 minutes; ».

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Gilles Lehouillier, maire

\_\_\_\_\_  
Marlyne Turgeon, greffière par intérim